AVANT-PROPOS

Les audits sont à la mode et le Code pénal ne saurait y échapper, y étant même assurément voué à chaque décennie d'existence. Avec vingt ans de vie, il dépasse enfin les dix-huit ans de sa laborieuse gestation. S'il a pu s'émanciper de son ancêtre avec la perte de l'adjectif « nouveau », étant devenu le Code pénal, il n'en est pas moins un majeur fragile. Que de contraintes en effet n'a-t-il pas à subir! L'implacable tutelle des contrôles de constitution-nalité et de conventionnalité, les caprices du législateur qui ne cesse d'empiler les réformes, les audaces du juge dans son pouvoir d'interprétation. Par ailleurs les grands principes du droit pénal, fièrement proclamés par le Code, ne sont-ils pas vacillants? Et il y aurait beaucoup à dire sur les infractions qu'il contient, quelques échantillons étant à cet égard éloquents. Le Code pénal n'est-il pas de surcroît inachevé, avec cette enveloppe quasi vide qu'est son cinquième livre? Et peut-on lui reprocher de n'appréhender qu'une partie du droit de la peine? Pire, serait-il déconnecté de la criminologie?

Le colloque du 20 mars 2014, fruit de l'heureuse initiative de Laurent SAENKO, apportera des analyses éclairantes sur toutes ces questions fondamentales qui révèlent pour le moins un destin agité. En tout cas, dorénavant, il ne reste plus au héros du jour qu'à tenir encore 164 ans pour atteindre la longévité de son aîné. Mission impossible!?

Wilfrid JEANDIDIER

Professeur agrégé des Facultés de droit - Doyen honoraire

VENIR AU COLLOQUE

Renseignements
Service de la communication
Tel. 01 40 91 17 29
colloque.droit-eco-gestion@u-psud.fr
www.cerdi.u-psud.fr

Inscriptions
https://rech.jm.u-psud.fr/
colloque/colloque.php?evt=55
Entrée libre, sous réserve d'inscription
préalable avant le 13.03.2014

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats (HEDAC et EFB) et des magistrats Faculté Jean Monnet RER B - Station Robinson puis descendre l'avenue de la Gare















LE CODE PENAL 20 ANS APRES

ÉTAT DES QUESTIONS

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE L. SAENKO

JEUDI 20 MARS 2014

Faculté Jean Monnet | Salle Vedel 54 boulevard Desgranges | 92330 Sceaux

AVEC LA PARTICIPATION DE

R. BADINTER, B. BOULOC, P. CONTE, S. DETRAZ, E. DREYER,

M. GIACOPELLI, E. HIRSOUX, M. van de KERCHOVE, B. de LAMY,

J. LEBLOIS-HAPPE, A. LEPAGE, V. MALABAT, H. MATSOPOULOU,

P. MORVAN, X. PIN, J.-H. ROBERT, P.-O. SUR

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EN DROIT DE L'IMMATÉRIEL PARRAINÉ PAR L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE ET LE CABINET IEANTET ASSOCIÉS

\sim		\sim	4		. 1
\mathbf{x}	hι	11	4	ссиег	, /
O	כוו	v	71	$\iota\iota\iota\iota\iota\iota\iota\iota\iota$	ν

9h00 Allocutions d'ouverture

Antoine LATREILLE, doyen de la Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud Pierre SIRINELLI, professeur à l'Université Paris I (codirecteur du CERDI) Pierre - Olivier SUR, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

9h15 Propos introductifs

Le Nouveau Code pénal est-il encore nouveau ?

Laurent SAENKO, maître de conférences à l'Université Paris-Sud

Comment est né le Nouveau Code pénal?

Robert BADINTER, professeur émérite de l'Université Paris I, ancien Garde des Sceaux

MATINÉE: MIEUX PRÉVOIR?

sous la présidence de Philippe CONTE, professeur à l'Université Paris II

1. LES SOURCES

9h50 – *La loi*

Le Code pénal : consolidé ou fragilisé par le droit constitutionnel ?

Bertrand de LAMY, professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

Le Code pénal et le droit européen : harmonie ou cacophonie ? Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, professeur à l'Université de Strasbourg

10h40 PAUSE

2. LES PRINCIPES

IIh00 – L'intention

L'intention coupable est-elle encore le principe ?

Stéphane DETRAZ, maître de conférences à l'Université Paris-Sud

La non-intention est-elle vraiment l'exception?

Xavier PIN, professeur à l'Université Lyon III

IIh50 – La responsabilité

Que reste-t-il du principe de responsabilité personnelle des personnes physiques ?

Emmanuel DREYER, professeur à l'Université Paris-Sud

Faut-il réécrire l'article 121-2 du Code pénal sur la responsabilité pénale des personnes morales ? Haritini MATSOPOULOU, professeur à l'Université Paris-Sud

12h40 déjeu	JNER	LIBRE
-------------	------	-------

APRÈS-MIDI: MIEUX PUNIR? -

sous la présidence de Bernard BOULOC, professeur émérite de l'Université Paris I

1. LES INFRACTIONS

14h30 – Les infractions dans le Code pénal

La place des incriminations dans le Livre II du Code pénal (crimes et délits contre les personnes) : quels enjeux pour la codification ?

Agathe LEPAGE, professeur à l'Université Paris II

La cybercriminalité et la défense des biens : un nouveau défi pour le Code pénal ? Eric HIRSOUX, maître de conférences à l'Université Paris-Sud

15h20 – Les infractions hors du Code pénal

Quel avenir pour le livre V du Code pénal?

Valérie MALABAT, professeur à l'Université de Bordeaux

Pourquoi punir au-delà d'un Code pénal? Réflexions à partir du droit belge

Michel van de KERCHOVE, professeur émérite de l'Université St-Louis, Bruxelles

16h10 PAUSE -

2. LES SANCTIONS

16h30 – La peine

Le droit de la peine existe-t-il toujours?

Muriel GIACOPELLI, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

La criminologie est-elle la grande oubliée du Code pénal?

Patrick MORVAN, professeur à l'Université Paris II

17h20 débat _____

17h40 Rapport de synthèse

Jacques-Henri ROBERT, professeur émérite de l'Université Paris II, ancien directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

18h00 cocktail